

|                                                                                   |                                                                                   |                            |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|
|  | <b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS<br/>DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b> | <i><b>Délibération</b></i> |
|                                                                                   | <b>Séance publique du 25 mars 2022</b>                                            | <b>N° 2022-220</b>         |

Convocation du 18 mars 2022

Aujourd'hui vendredi 25 mars 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESCHINA, M. Michel POIGNONEC, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Bernard-Louis BLANC à M. Didier CUGY  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY  
Mme Pascale BRU à Mme Amandine BETES  
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT  
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET  
M. Maxime GHESQUIERE à Mme Marie-Claude NOEL  
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Harmonie LECERF  
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX  
M. Fabien ROBERT à Mme Christine BONNEFOY  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabrice MORETTI

**EXCUSE(S) :**

**Monsieur Philippe POUTOU.**

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Pierre HURMIC à M. Stéphane PFEIFFER de 13h15 à 15h40 et à partir de 18h16  
  
M. DELPEYRAT à Mme Typhaine CORNACCHIARI à partir de 16h37  
Mme Véronique FERREIRA à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h  
Mme Céline PAPIN à Brigitte BLOCH de 13h15 à 15h40  
M. Patrick PAPADATO à Mme Fannie LE BOULANGER jusqu'à 11h et de 14h30 à 16h50  
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 18h  
M. Baptiste MAURIN à M. Serge TOURNERIE à partir de 18h05  
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à M. Jacques MANGON à partir de 15h30  
M. Patrick BOBET à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 14h30  
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 15h55  
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 12h10  
M. Max COLES à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 17h  
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 18h  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaél LAMARQUE jusqu'à 10h45  
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOULET à partir de 13h19  
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Claudine BICHET à partir de 18h20  
M. Cyrille JABER à Mme Harmonie LECERF jusqu'à 13h15 et à Mme Eve DEMANGE à partir de 13h15  
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN à partir de 18h09  
Mme Harmonie LECERF à Mme Delphine JAMET de 13h15 à 15h30  
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 16h10  
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE à partir de 18h15  
Mme Eva MILLIER à M. Thierry MILLET à partir de 15h30  
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Simone BONORON à partir de 14h30  
M. Frank RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 13h30  
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 13h16  
Mme Nadia SAADI à M. Guillaume MARI à partir de 13h15 à 13h38  
M. Kévin SUBRENAT à M. Christian BAGATE à partir de 17h

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 17h45  
Mme Simone BONORON à partir de 18h11  
M. Thomas CAZENAVE de 13h22 à 13h38  
M. Christophe DUPRAT à partir de 17h45  
Mme Anne FAHMY de 13h22 à 13h38  
Mme Fabienne HELBIG de 13h22 à 13h38

**LA SEANCE EST OUVERTE**

|                                                                                                                 |                                                                  |                     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|---------------------|
|  <b>BORDEAUX<br/>MÉTROPOLE</b> | <b>Conseil du 25 mars 2022</b>                                   | <b>Délibération</b> |
|                                                                                                                 | Direction de l'Urbanisme<br><b>Service Planification Urbaine</b> | <b>N° 2022-220</b>  |

---

**Révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de Bordeaux Métropole - Mérignac -  
Complexe sportif Robert Brettes - Arrêt du bilan de la concertation - Décision -  
Autorisation**

---

Madame Marie-Claude NOEL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 18 mars 2021 le Conseil de la métropole a engagé une procédure de révision allégée du Plan local d'urbanisme (PLU) sur la commune de Mérignac afin de permettre la réduction d'un Espace boisé classé (EBC). Celle-ci fait suite au projet de stade nautique, équipement d'intérêt métropolitain qui a été l'occasion de repenser le schéma des équipements sportifs de la commune et en particulier le repositionnement de ceux permettant la pratique du tennis et du rugby.

C'est dans ce cadre qu'il est projeté de réaménager le complexe sportif Robert Brettes et notamment d'accueillir deux terrains de rugby de catégorie D permettant la pratique des entraînements et des compétitions jeunes.

En application de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme, toute procédure de révision du PLU doit faire l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés par l'organe délibérant de l'autorité compétente en matière de PLU.

Ainsi, la démarche de concertation s'est déroulée du 13 septembre 2021 jusqu'au 15 octobre 2021.

Conformément aux objectifs poursuivis et aux modalités qui avaient été annoncées dans la délibération du 18 mars 2021, la concertation s'est organisée en étroite collaboration avec la ville de Mérignac et sous différentes formes complémentaires.

• **Les objectifs poursuivis par la révision allégée du PLU**

Dans le cadre du projet de révision allégée du PLU de Bordeaux Métropole sur la commune de Mérignac pour le réaménagement du stade Robert Brettes à Mérignac incluant la réalisation d'un stade de rugby les objectifs poursuivis sont :

- développer l'offre d'équipements sportifs de proximité et ainsi favoriser la pratique sportive,
- mettre à la disposition des habitants, des scolaires et des associations des équipements sportifs performants permettant notamment la poursuite et le

- développement de la pratique du rugby,
- positionner les équipements publics au sein des quartiers pour garantir leur accessibilité.

- **Les objectifs de la concertation**

Les objectifs poursuivis par la concertation sont :

- apporter une information accessible aux habitants afin qu'ils puissent s'approprier le document d'urbanisme et être en mesure d'exprimer leur avis s'agissant de son évolution projetée,
- recueillir la parole des habitants.

- **Les modalités de la concertation**

Les modalités inscrites dans la délibération de prescription de la révision allégée du PLU, adaptés à la nature et à l'ampleur du projet, ont été mises en œuvre, à savoir :

Un registre permettant de recueillir les observations et propositions du public et un dossier ont été respectivement déposés :

- l'un en mairie de Mérignac,
- l'autre à Bordeaux Métropole – immeuble Laure Gatet – 39/41 cours du Maréchal Juin à Bordeaux – niveau accueil.

Le public a pu les consulter aux jours et heures d'ouverture des bureaux, en vue de recevoir ses observations et suggestions éventuelles.

Compte tenu du contexte sanitaire ces consultations devaient être effectuées dans le strict respect des mesures mises en place dans les lieux concernés par l'accueil du public en période de crise sanitaire.

Ainsi le public, s'il le souhaitait, pouvait prendre rendez-vous pour consulter les documents papier ainsi que des rendez-vous téléphoniques pour obtenir des renseignements sur le dossier en appelant le service planification urbaine au 05 33 89 56 56.

Le dossier de concertation était également disponible en ligne sur le site internet de Bordeaux Métropole [www.participation.bordeaux-metropole.fr](http://www.participation.bordeaux-metropole.fr). La page dédiée au projet contenait également un registre électronique permettant aux administrés de faire part de leurs remarques.

Les remarques pouvaient aussi être adressées par voie postale à l'adresse suivante : Bordeaux Métropole Direction Urbanisme - service planification urbaine - esplanade Charles de Gaulle - 33045 Bordeaux cedex.

Il était prévu que les observations adressées par voie postale soient annexées au registre mis à disposition du public à Bordeaux Métropole.

Pour informer le public de la tenue de cette concertation, indépendamment de l'affichage de la délibération au siège de Bordeaux Métropole et en mairie de Mérignac, la publicité liée à la concertation a aussi été effectuée par insertion dans la presse (Sud-Ouest et Les Echos judiciaires). Par ailleurs, deux types d'affiches ont également été apposées en différents lieux afin d'informer le public de cette concertation.

- **Les remarques issues de la concertation**

Malgré tous les outils déployés pour cette concertation, le public n'a pas formulé d'observation.

- **Le bilan de la concertation**

Le bilan de la concertation complet est joint en annexe de la présente délibération. Il décrit dans le détail le déroulé et les modalités de la concertation. Il sera, par la suite, annexé au dossier d'enquête publique.

**Ceci étant exposé il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

### **Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** le Code urbanisme et notamment les articles L103-2, L 104-1 et suivants, R 104-11, L153-8, L153-32 et suivants et R153-12,

**VU** la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole du 18 mars 2021 prescrivant la révision allégée du PLU sur la commune de Mérignac, arrêtant les modalités de collaboration avec la commune et définissant les modalités de concertation avec le public,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** l'intérêt général du projet de réaménagement du stade Robert Brettes à Mérignac et notamment la création de deux terrains de rugby qui vont venir renforcer l'offre en équipements sportifs publics de proximité pour la population mérignacaise,

**CONSIDERANT QUE** le PLU en vigueur nécessite d'évoluer pour permettre la réalisation du projet de réaménagement du stade Brettes à Mérignac dans le cadre d'une procédure de révision allégée,

**CONSIDERANT** que la concertation relative à la révision du PLU 3.1 s'est déroulée conformément aux dispositions des articles L 103-2 et suivants du Code de l'urbanisme,

**CONSIDERANT** que les modalités de la concertation définies par le conseil de Bordeaux Métropole ont été mises en œuvre et ont permis au public qui le souhaitait d'accéder aux informations de ce projet en lui donnant la possibilité de s'exprimer,

## DECIDE

**ARTICLE 1 :** de constater que la procédure de concertation s'est déroulée conformément aux dispositions des articles L 103-2 et suivants du Code de l'urbanisme et selon les modalités définies dans la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole du 18 mars 2021.

**ARTICLE 2 :** d'arrêter le bilan de la concertation présenté dans le document ci-joint.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Madame HELBIG, Monsieur MARI;

Contre : Monsieur MORISSET

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 mars 2022

|                                                       |                           |
|-------------------------------------------------------|---------------------------|
| <b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b><br><b>31 MARS 2022</b> | Pour expédition conforme, |
| <b>PUBLIÉ LE :</b><br><b>31 MARS 2022</b>             | la Conseillère déléguée,  |
|                                                       | Madame Marie-Claude NOEL  |